



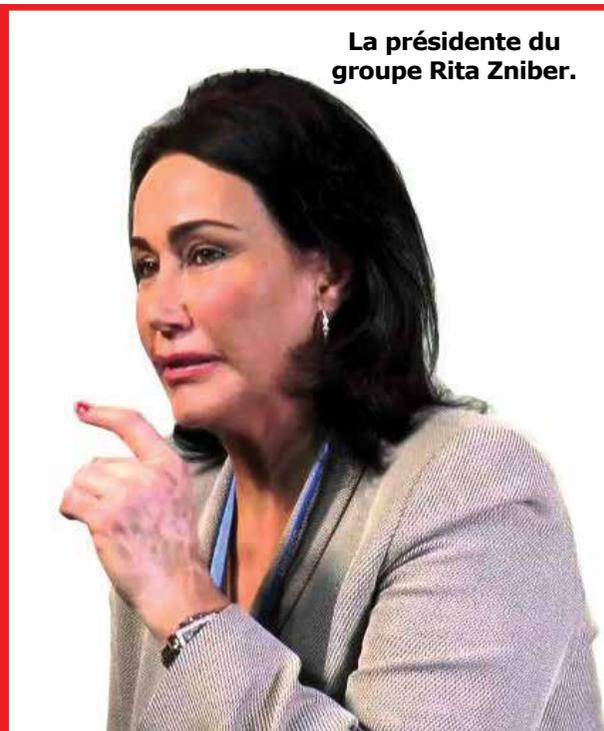
Pratiques anti-concurrentielles

Moulay Hafid Elalami, ministre de l'Industrie et du Commerce.

Moulahom Hafid Jette l'anathème sur les jetons de peinture

P9

Le gendarme de la bourse français lui réclame 26 millions d'euros



La présidente du groupe Rita Zniber.

Diana Holding accusé de délit d'initié

P8

Energies renouvelables

Bakkoury perd sa place au soleil



Mustapha Bakkoury, PDG de MASEN.

P5

Confus DE CANARD

Le PJD sans quotient... P2

RAMADAN : PASSAGE À L'HEURE GMT LE 11 AVRIL

ON DOIT RECULER NOS MONTRES
D'UNE HEURE, RAMADAN OBLIGE !

C'EST LE TEMPS
DES RECUADES !



ZAG



Déconfiné
de Canard

Côté
BASSE-COUR

Tout baigne en Algérie ! P3

Le coronavirus n'est pas une
création humaine P5

Scandale dans une école de la mission
française à Casablanca

Une femme assimilée à un singe ! P6

L'entretien - à peine fictif de la semaine

Moncef Slaoui

Je suis un chauve lapin

P11





Confus de Canard



Le PJD sans quotient...



Abdellah Chankou



Si la réforme controversée du quotient électoral n'avait qu'une seule vertu c'est bien celle-là: permettre à tous les partis qui se présentent aux élections législatives de faire élire leurs candidats au Parlement indépendamment de leur poids politique. Ce qui n'était pas le cas sous l'ancien mécanisme (calcul du quotient électoral sur la base des voix valides) qui favorisait l'exclusion des petits partis au profit des grandes formations. Résultat : un parti comme le PPS, qui peinait à se constituer un groupe parlementaire, a aujourd'hui à la faveur de cette réforme (calcul du quotient électoral sur la base des inscrits), une chance réelle d'améliorer sa représentativité arithmétique. Idem pour l'USFP qui a perdu au fil des rendez-vous électoraux son statut d'acteur majeur de la scène partisane au profit justement du PJD qui l'a chassé de ses fiefs électoraux comme Casablanca où ce parti historique ne dispose plus du moindre parlementaire.

À contre-courant de l'ensemble des autres partis, de la majorité comme de l'opposition, les islamistes se sont inscrits en dehors du consensus politique en votant contre une refonte qu'ils ont qualifiée d'antidémocratique et de manœuvre dirigée contre eux pour les laminier électoralement. Par l'effet de cette réforme contre laquelle ils ont en dernier ressort introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle, les islamistes, il est vrai, ne pourront plus, comme ce fut le cas jusqu'ici, gagner jusqu'à deux sièges dans une seule circonscription et perpétuer ainsi leur hégémonie po-

Le PJD mène sous couvert de religion une certaine politique dans un sens favorable à son emprise sur le pays et non pas au service de l'intérêt général.

litique. La réduction de leur force numérique tournera également à la soustraction financière pour la trésorerie du parti puisqu'elle sera privée de la contribution des députés en moins au titre de la cotisation obligatoire et de la subvention de l'État. Mais au-delà de ces considérations pécuniaires, le nouveau quotient électoral servira surtout à corriger une aberration politique qui a profité largement au PJD en lui permettant, par exemple, à l'issue des dernières législatives, de devenir la première force politique du pays et de prendre les commandes du gouvernement avec seulement 1.600.000 voix sur 6 millions d'électeurs pour 16 millions d'inscrits. Plus que profond, l'écart est abyssal à l'échelle d'une élection et introduit une bonne dose d'injustice dans tout le dispositif.

Questions à l'adresse de Al Othmani et ses amis: Est-ce démocratique de décider pour un pays de

36 millions d'habitants dont 26 millions en âge de voter avec des suffrages aussi modestes ? Est-il raisonnable de se considérer comme le seul parti dépositaire de la légitimité populaire en puisant qui plus est dans un marché électoral captif constitué essentiellement d'obligés des couches défavorisées ? Le PJD, qui s'est enlqué dans une série de scandales notamment à caractère moral, n'est pas ce qu'il a longtemps prétendu être. On connaît maintenant suffisamment le mode opératoire des islamistes pour se méprendre encore sur leur stratégie sournoise. Ils ne font le plein de voix qu'à coups d'actions de charité politique, drapées d'oripeaux religieux, organisées pendant toute l'année via un tissu associatif aux ramifications nationales... Si le PJD a pu gouverner le pays durant deux mandatures et fait main basse sur la démocratie locale c'est parce qu'il prospère sur le terreau de la misère qu'il a contribué du reste à entretenir en l'accentuant depuis qu'il a pris les manettes du pouvoir. En un mot, Le PJD mène sous couvert de religion une certaine politique dans un sens favorable à son emprise sur le pays et non pas au service de l'intérêt général.

On vote PJD ni pour la compétence de ses cadres ni pour la pertinence de son programme. Il n'en a tout simplement pas d'ailleurs. Ce qu'il a suffisamment démontré jusqu'à la caricature depuis son arrivée aux affaires. On vote plutôt PJD pour sa capacité, loin d'être désintéressée d'ailleurs, à voler au secours des exclus dont il prend en charge les frais de circoncision ou de médication, l'achat de fournitures scolaires ou le mouton de l'Aïd... En fait, la popularité dont se targue le PJD est très localisée, ne dépassant guère les poches de dénuement et de l'ignorance qui lui ont assuré jusque-là son triomphe électoral.

D'un point de vue religieux, la démarche du PJD contredit le fondement même de la foi basée sur des actes accomplis sincèrement pour Dieu alors que les actions de charité de ses militants visent en vérité à obtenir en retour un gain matériel : les strapontins. Sauf à vouloir réislamiser le Maroc qui est, à ce que l'on sache, une terre d'islam, le PJD devrait normalement en raison de ses bases religieuses être interdit par la loi !

Et puis, une boutique politique qui use de mille artifices pour arriver au pouvoir et s'y maintenir à tout prix est-elle digne de confiance ? Vue sous cet angle, la réforme du quotient électoral est judiciaire. N'ayant rien d'antidémocratique comme le crient à grands trémolos ceux qui se posent en victimes d'un prétendu complot politique, elle apparaît au contraire comme un réaménagement technique visant à contrebalancer les défauts d'un système politico-électoral qui ne récompense pas forcément les plus méritants. Le temps est venu pour tourner la page de l'imposture... ●



Côté BASSE-COUR



Résultats 2020

La BCP tire son épingle du jeu



Mohamed Karim Mounir, Président du directoire de BCP.

Jeudi 25 mars 2021 à 10H, le Président du directoire de BCP Mohamed Karim Mounir, assisté de ses principaux collaborateurs, a procédé à la présentation des résultats financiers et commerciaux du groupe, arrêtés à fin 2020.

En préambule à la présentation proprement dite, le Président a procédé à un bref rappel historique des principaux jalons qui ont marqué l'existence du groupe.

Avec un réseau de plus de 1500 points de vente, tous canaux de distribution confondus, le groupe conforte sa position de pre-

mière institution bancaire du pays, de premier collecteur de dépôts et de deuxième distributeur de crédits. Grâce à son statut particulier de banque coopérative, il compte par ailleurs près de 360 000 clients sociétaires, répartis à travers tout le Royaume.

S'agissant des principaux faits saillants de l'année 2020, il y a lieu de citer l'intégration de trois nouvelles banques, acquises en Afrique subsaharienne, respectivement au Cameroun (BICEC), à Madagascar (BMOI) et au Congo (BCI). Au niveau bilanciel et en dépit du contexte particulier marqué par la pandémie de la covid-19, les filiales africaines du groupe ont fait preuve d'une résilience remarquable.

Côté soutien à la clientèle, impactée par les effets de la pandémie, la BCP a adopté un certain nombre de facilités telle que le report des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux particuliers et la mise en place des crédits de trésorerie garantis par l'État, soit 12.000 dossiers Damane Oxygene représentant 2,6 milliards de DH et près de 10.000 dossiers Damane relance pour une enveloppe de 6,3 milliards de DH.

L'autre fait marquant de 2020 pour la banque aura été l'amendement apporté à la loi régissant le statut et les activités du groupe. Cette nouvelle réforme a confirmé les Banques régionales en tant qu'acteurs majoritaires, tout en baissant le seuil de détention de leur capital de 51 à 34 % seulement. Aujourd'hui, la gouvernance du groupe répond aux normes les plus avancées, avec un tiers des membres du comité directeur qui bénéficient d'un statut indépendant.

Concernant l'activité commerciale, le management de la banque met en exergue un certain nombre de points en relation avec la hausse de ses parts de marché en termes de dépôts de la clientèle : Le total des dépôts s'établit à fin 2020 à 332 milliards de DH enregistrant une augmentation de 7% par rapport à 2019. Durant l'exercice 2020, l'établissement a enregistré une collecte additionnelle de 15 milliards de DH, soit 30% de l'additionnel du secteur bancaire national.

Quelques ombres au tableau néanmoins : En termes d'emplois, l'encours des crédits à la clientèle a légèrement reculé de 1,2% à 201 milliards de DH, du fait essentiellement du repli des crédits à l'équipement et des comptes courants débiteurs. Cette tendance est redevable au climat d'incertitudes ayant caractérisé l'exercice écoulé.

Cependant, les crédits de trésorerie se sont renforcés de 4,1 milliards de DH en 2020, reflétant l'effort consenti par le groupe, pour accompagner les entreprises et soulager leur trésorerie mise à mal par la pandémie. En dépit de cette crise qui a ravagé l'activité économique ici comme ailleurs, la BCP a réussi à tirer son épingle du jeu comme en témoignent les principaux indicateurs : Hausse de la marge d'intérêt de 1,1% à 8 milliards de DH grâce essentiellement à l'optimisation du coût de refinancement, consolidation du Produit Net Bancaire qui s'est amélioré de 8,3% à 19,3 milliards de DH en 2020, en comparaison avec l'année 2019.

Hors impact de l'effet périmètre lié à l'acquisition des trois nouvelles filiales en Afrique subsaharienne, cette croissance du PNB n'aurait cependant pas excédé 2,6%. Compte tenu du climat d'incertitude lié à la Covid-19, le coût du risque a enregistré en revanche un rebond spectaculaire de 139% pour s'établir à 6,1 milliards de DH et considérablement pesé sur les bénéfices du groupe. Du coup, le résultat net consolidé qui intègre en totalité l'impact du don Covid-19 d'un milliard de DH recule de 67% à 1,3 milliard de DH.

Pour sa part, le résultat net part du groupe affiche une baisse de 59 % à 1,2 Milliard de DH. Dans ce contexte exceptionnel pour tous, les filiales du groupe se sont quand même bien comportées. Les sociétés de financement spécialisées ont ainsi amélioré de 10 % leurs emplois clientèle, grâce essentiellement à l'orientation favorable de l'activité de CIB Offshore, Vivalis et Bank Al Youss, ainsi qu'à la forte dynamique commerciale enregistrée par Maroc Leasing. En revanche, le PNB agrégé des filiales métiers a baissé de 11%, sous l'effet des restrictions des déplacements de la population au cours de 2020. Le management a relevé une reprise notable de l'activité des filiales dès le troisième trimestre 2020, le quatrième trimestre enregistrant, quant à lui, une activité proche de la normale.

Globalement, la BCP a fait preuve de résilience malgré le caractère aigu de la crise sanitaire et de sa durabilité. M. Mohamed Karim et ses équipes tablent sur un retour à la normale en 2022. Dans cette perspective, la banque compte participer activement à l'effort d'investissement national nécessaire pour tourner la page de la pandémie et reconstruire le tissu économique abîmé par la crise. À cet effet, la BCP prépare le lancement d'une caravane de l'investissement qui sillonnera les villes du Royaume à partir du 20 mai prochain. ●

Le régime de la CPU donne droit à l'AMO



Les personnes soumises au régime de la contribution professionnelle unique (CPU) sont désormais éligibles à l'Assurance maladie obligatoire (AMO). Cette éligibilité est rendue possible par la loi organique n° 98-15 relative au régime de l'assurance-maladie obligatoire de base pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une

activité libérale, et qui garantit la même couverture médicale pour les salariés du secteur privé. Une fois la déclaration fiscale effectuée, les personnes concernées sont tenues d'engager les démarches relatives à l'immatriculation et à la déclaration des membres de leur famille (enfants et conjoints) auprès de la CNSS, via un portail qui sera lancé prochainement. ●

Tout baigne en Algérie !



Alors que Ramadan approche, la pénurie d'un produit essentiel, qu'est l'huile de table, accentue l'inquiétude et la grogne de la population algérienne. Du coup, celle-ci s'est ruée sur les quelques bouteilles restantes dans les supérettes comme en ont témoigné plusieurs journaux locaux. Mois de toutes les envies, Ramadan risque fortement de virer au mois de frustration alimentaire pour les Algériens. Au lieu de trouver une solution à cette énième pénurie, le ministre du Commerce Kamel Rezig a préféré se réfugier dans le déni de la réalité en affirmant, lundi 22 mars, qu'il n'y a pas de crise d'huile de table en Algérie ! Tout à ses dénégations flagrantes, il est allé jusqu'à assurer sur les ondes de la radio officielle que les quantités disponibles en huile de table dépassent les besoins nationaux et suffisent pour une période de trois mois de consommation. Or plusieurs vidéos relayées sur les réseaux sociaux ont montré des bousculades énormes pour déguster une bouteille d'huile de table dans plusieurs centres commerciaux. Dans la ville de Boumerdes, située à 45 kilomètres à l'est d'Alger, les forces de l'ordre ont dû intervenir même pour organiser une file d'attente très chaotique. Donc tout baigne en Algérie où les citoyens, heureux et épanouis, ne manquent de rien... ●



Déconfiné
de Canard

Côté BASSE-COUR



Le Beurgois
GENTLEMAN

Khouribga, une ville française... (37)

Nous célébrons le centenaire de Khouribga et de l'OCP, l'Office Chérifien des Phosphates voulu par Lyautey. "Jnaynar Lotti", comme le nomment les indigènes des Ouled Abdoun, en signant le décret du 27 janvier 1920, est conscient du caractère exceptionnel de l'Office, prononcé "Loufisse" par les autochtones, et décide d'en confier l'exploration et l'exploitation au seul "Magasin" (ma5zen) afin d'éviter la rapacité du secteur privé. La découverte fortuite des phosphates chez les Ouled Abdoun, faite en 1917, à l'occasion des travaux de la ligne de chemin de fer Casablanca/Oued-Zem, va booster l'économie du Maroc. La France qui n'a plus de paysans car ils sont tous partis mourir dans les tranchées, galvanisés par un patriotisme délétère, trouve dans le Maroc un grand réservoir compensateur de ses déficits agricoles. Les investisseurs sont encouragés par la propagande pour venir faire fructifier leurs capitaux. Dès 1914, les actuels leaders français du BTP sont déjà en place : Société Générale d'Entreprises (SGE), la Société de Construction des Batignolles (l'actuelle SPIE), les Frères Fougerolle (l'actuel Eiffage). L'histoire de ces champions français est le fruit des relations intimes entre des ingénieurs et la puissance publique. Créée en 1899 par Alexandre Giros et Louis Loucheur, camarades de promotion à Polytechnique, l'entreprise Girolou, qui prendra le nom de SGE en 1908, parie d'emblée sur le béton armé et sur la production et distribution d'électricité. La conception et la construction des barrages à l'étranger par des sociétés françaises s'inscrivent dans la démarche de recherche de marchés hors de la Métropole, commencée dès le milieu du 19ème siècle. De 500 barrages en 1900 dans le monde entier, leur nombre s'est élevé à 5000 en 1950. Le Maroc, avec ses potentialités hydrologiques et la fertilité de ses terres, manquait d'infrastructures adéquates pour assurer l'irrigation de ses plaines. Lyautey va démarrer les travaux des premiers barrages. Le premier barrage du Maroc sera construit sur la « Mère du Printemps » (Oum Rbi3) : barrage Sidi Sa3id M3achou, entré en service en 1929. La retenue a un volume de 2 millions de m3 et sert de réserve d'eau potable pour Casablanca. Le barrage est de type barrage-poids, fait de 32 000 m3 de béton. Il a été construit par la société précitée SGE. Un autre barrage entrera en service en 1953 : Bin El Ouidane. Il fut le plus haut barrage voûte d'Afrique en son temps. D'un volume de béton de 365 000 m3, sa retenue stocke 1 milliard 384 millions de m3. Il a été construit par les entreprises SGE et Fougerolle. La colonisation officielle des terres s'est faite par le rachat des terres dites « Guiche » qui servaient à rémunérer les tribus fidèles qui assuraient la sécurité des sultans du Maroc. Le terme « Guiche » est une prononciation égyptienne du mot arabe « Jiche » (armée). Puisque la protection du sultan est assurée par la France, Lyautey rend caduc le statut des terres « Guiche ». Il rachète aussi les biens des « 7abousses » (7abousses est une constitution de biens de mainmorte admise en droit musulman, afin de permettre, sous forme de donation pieuse, de laisser la jouissance à des dévolutaires). Lyautey rachète 50 000 hectares à de grandes sociétés foncières et confisque 30 000 hectares appartenant à des Allemands ou Austro-Hongrois. Il crée trois corps pour développer cette agriculture marocaine : le corps des officiers des eaux et forêts, celui des ingénieurs du génie rural et celui des inspecteurs de l'agriculture. Ce dernier corps avait, entre autres, pour mission la vulgarisation des techniques agricoles et la distribution d'engrais et de semences. La surface des cultures dans la seule région de Chaouia fut multipliée par 2 en 8 ans passant de 200 000 hectares en 1915 à plus de 400 000 hectares en 1923. Quant à la production globale, elle passe pour les céréales de 14 à 22 millions de quintaux, et pour les bovins d'un demi-million de têtes à 1 million et demi. ● (A suivre)

Beurgois.Gentleman@gmail.com Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web www.lecanardlibere.com

CAM finance l'habitat en milieu rural

Le groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) vient de lancer une nouvelle offre portant sur le crédit immobilier en milieu rural baptisée « Sakan Qaraoui ». Il s'agit d'un crédit destiné aux Urbains désireux d'acquérir un terrain en milieu rural. Construire un logement, procéder aux aménagements et doter le terrain des équipements nécessaires, « Sakan Qaraoui » est un produit novateur conçu pour répondre aux besoins des Citadins en quête d'un cadre de vie plus doux et moins stressant. Pour être éligibles à ce financement, les projets devront comporter une composante visant à préserver l'environnement, tel que des installations à base d'énergie solaire ou promouvant l'économie d'eau, des cultures biologiques ou sans pesticides... ●



Bavure ou pas bavure ?

Une enquête de l'ONU vient de conclure que l'armée française avait tué 22 civils le 3 janvier dernier dans une attaque aérienne menée contre de présumés jihadistes. Dans son rapport, la Mission des Nations Unies au Mali (Minusma) affirme que ce raid a visé une célébration de mariage à laquelle assistaient une centaine de personnes... « Parmi lesquels se trouvaient cinq personnes armées, membres présumés de la Katiba Serma ». Précisons que la Katiba Serma serait affiliée au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), alliance jihadiste elle-même franchise de Al-Qaïda. Une véritable multinationale du jihadisme avec ses filiales et ses franchises, donc ! On attend la publication des résultats consolidés!

La France proteste énergiquement en dépit du rapport accablant de l'ONU et de témoignages recueillis sur place, émanant d'une association locale, de nombre de témoins oculaires... Ainsi que des rescapés ! Qu'à cela ne tienne ! Pour Mme la Ministre française des Armées, il n'y a pas eu bavure, les cibles en question étaient un rassemblement de méchants terroristes armés jusqu'aux dents, et non pas de paisibles civils qui fêtaient un mariage ! La France nie donc violemment toute possibilité de bavure de la part de ses pilotes émérites... Et ce n'est pas ce rapport de l'ONU, sournois et partial, qui viendra remettre en cause un haut fait d'armes, comme on en connaît peu à travers l'histoire ! Rendez-vous compte, deux avions supersoniques visant et touchant sans coup férir leur cible en volant dans les cieux à Mach 2 ! Une prouesse technologique dont seuls sont capables les pilotes français, formés aux techniques les plus modernes de combat... À l'instar de leurs homologues américains et israéliens, lesquels ne font pas non plus dans la dentelle, eux qui ont eu l'occasion de perfectionner leur technique dans ce vaste champ de tir que constitue le Proche-Orient !

D'ailleurs, on aimerait bien voir l'ONU se pencher un peu plus souvent sur les bavures des Yankees et de leurs protégés au lieu de s'acharner contre les valeureux soldats français, mobilisés jour et nuit pour protéger l'Europe du danger terroriste... Que dis-je, l'Europe ? C'est l'ensemble de l'Occident qu'elle protège ! Tout à fait ! L'Occident, la chrétienté et la Civilisation judéo-chrétienne ! Sachant que, grâce à sa présence permanente en terre hostile, elle assure accessoirement à tout ce beau monde l'approvisionnement nécessaire en métaux précieux, en hydrocarbures et en uranium... Et c'est ainsi qu'on la remercie. Alors, même si de temps en temps, il peut arriver aux soldats français de confondre -en toute bonne foi- un futur marié et ses invités avec de dangereux terroristes, y a pas mort d'homme ! Comment ? Ah, si effectivement... Si on peut appeler des hommes ces étranges créatures sortis tout droit du Moyen Âge, et qui s'opposent obstinément au progrès et à ses bienfaits... Qui refusent tant l'américan way of life que le raffinement à la française... Qui persistent à vivre comme des sauvages en mangeant avec leurs mains et en s'asseyant à même le sol sur des nattes décrépies... Et qui, de manière tout à fait incongrue, sollicitent à coups de Kalachnikovs, une part des richesses exploitées sur leur territoire ! Y a qu'à demander gentiment au lieu de s'attaquer à de paisibles multinationales ! Et puis, avec la meilleure volonté du monde, allez reconnaître un bon musulman d'un extrémiste fanatique lorsque les deux portent barbe et gandoura ! Surtout à huit mille mètres d'altitude !

D'ailleurs, et le rapport de l'ONU le reconnaît, il y avait bien cinq éléments d'un groupement jihadiste parmi les cent participants à ce prétendu mariage, on est bien d'accord ? La cérémonie de mariage, s'il cérémonie il y avait, était donc largement infiltrée par des terroristes... Et si ça se trouve, c'était le mariage d'un chef terroriste qu'ils fêtaient ! Cinq pour cent, ça ne justifie pas une frappe aérienne ? Mais on ne fait pas d'omelettes sans casser les œufs, et Mme la ministre de la Défense n'allait quand même pas attendre que les cinq fanatiques convertissent les petits copains à leurs projets terroristes ? Principe de précaution oblige et où la France de Macron a montré un talent inégalable ! Le gouvernement français restera donc droit dans ses bottes et ne reconnaîtra pas cette prétendue bavure... Comme il refuse de reconnaître ses crimes en Algérie ou encore sa complicité avec les génocidaires rwandais... Ou bien alors un jour, peut-être, mais dans quelques dizaines d'années, lorsque les esprits seront apaisés, et que prescription, il y aura... Alors, il sera toujours temps de déclasser les documents confidentiels et de passer la main aux historiens... Pour l'heure, la parole est aux militaires... Et aux politiques ! ●

VACCIN ANTI-COVID AU COMPTE-GOUTTES



N. Tallal



Côté BASSE-COUR

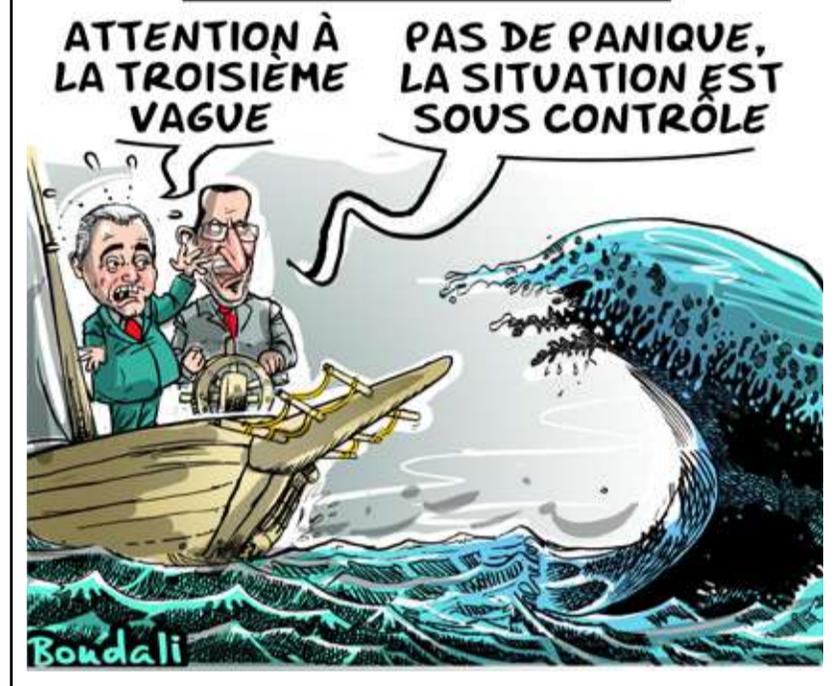


La Covid ou l'histoire qui se répète...

La fermeture par les autorités marocaines de leur espace aérien, à compter du 30 mars, à la France et à l'Espagne (qui rejoignent la liste de 37 pays déjà concernés par cette décision) fait craindre le pire. C'est le même scénario à la même période de l'année dernière qui est en train de se reproduire sous nos yeux lorsque le Royaume décide de suspendre ses liaisons aériennes avec ces deux pays européens en proie depuis quelques semaines à une troisième vague épidémique qui fait des ravages notamment en France où les autorités multiplient les mesures de restrictions. Vainement. Le Maroc, qui a réussi jusque-là à juguler l'extension du virus, a pris donc les devants pour se protéger contre la propagation du variant anglais qui a déjà débarqué à Dakla. Interdire les vols en provenance et à destination de la France et de l'Espagne est de nature à dissuader les Marocains installés en Europe de se rendre au pays pour passer le mois de Ramadan. Un mois de Ramadan qui s'annonce aussi exceptionnel que celui de l'année dernière avec le maintien du couvre-feu nocturne. ●



COVID-19 : LE MAROC FERME SON ESPACE AÉRIEN À LA FRANCE ET À L'ESPAGNE



Energies renouvelables

Bakkoury perd sa place au soleil

L'information a fait l'effet d'une secousse tellurique dans le landernau économique et politique. Mustapha Bakkoury, PDG de l'Agence marocaine pour l'énergie durable (MASEN), est sous le coup d'une procédure judiciaire qui l'a empêché de voyager lundi 29 mars au-delà du territoire national. Cet esprit réputé brillant devrait ce jour-là s'envoler depuis l'aéroport Mohammed V à Casablanca pour Dubaï aux Émirats arabes unis pour prendre part aux préparatifs de l'Exposition universelle 2020, reportée à cause de la crise sanitaire. Se faire ainsi refouler est un coup dur pour celui qui occupe également depuis 2015, sous la bannière du PAM, la fonction de président de la région Casablanca-Settat.



Mustapha Bakkoury, PDG de l'Agence marocaine pour l'énergie durable (MASEN).

Les futurs ennuis judiciaires de l'ex-patron du PAM ont une relation avec sa gestion jugée « sujette à caution » de l'agence solaire dont les chantiers ont souffert en plus d'un grand retard jugé préjudiciable à la bonne marche du programme national des énergies renouvelables. Le 22 octobre 2020, le roi Mohammed VI présidait une séance de travail consacrée à l'état d'avancement de ce programme stratégique. Cette réunion avait été sanctionnée par un communiqué du cabinet royal qui a fait état d'un « certain nombre de retards pris dans l'exécution de ce vaste projet et a attiré l'attention sur la nécessité de faire aboutir ce chantier stratégique dans les délais impartis et suivant les meilleures conditions, en agissant avec toute la rigueur requise ». Ce com-

munié sonnait comme un avertissement pour M. Bakkoury qui, paraît-il, se rendait rarement dans son bureau du Masen à Rabat. La même baisse du régime a été constatée dans sa conduite des affaires de la plus grande région du Royaume alors que le Covid-19 et ses conséquences désastreuses sur tous les secteurs, ainsi que les inondations qui avaient ravagé la métropole au début de l'année, devraient normalement l'inciter à monter au front. À quoi rime cette discrétion qui ne sied pas à un haut responsable de son rang ? Mustapha Bakkoury s'est-il confiné par peur de choper de nouveau le Covid ou serait-il absorbé par d'autres occupations qui l'empêchent d'agir en pleine lumière ? ●

Le coronavirus n'est pas une création humaine

L'étude conjointe des experts de l'OMS et chinois a conclu que la transmission à l'homme par un animal intermédiaire est une hypothèse « probable à très probable », tandis qu'un incident de laboratoire reste « extrêmement improbable ». Ces conclusions viennent appuyer celles des services de renseignement américains qui ont affirmé dès mai 2020, alors que Donald Trump accusait la Chine d'être à l'origine du virus, n'est pas une création humaine ou le produit d'une modification génétique. Voilà qui dément les théories complotistes qui ont fleuri

expérimentale qui a mal tourné », qui s'inscrit dans le cadre de la rivalité sino-américaine. En mars 2020, dans un contexte de fortes tensions entre Pékin et Washington, c'est la Chine qui a relayé, via l'un de ses diplomates, la rumeur selon laquelle le virus aurait été importé par les États-Unis en Chine. Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a insinué sur Twitter que ce fléau, ravageur, apparu en Chine, pourrait avoir été introduit par l'armée américaine. Ce qui est certain c'est que le savoir humain n'arrive pas à expliquer ce qui se passe. D'où la déroute des



Le pangolin, un animal suspect...

sur l'origine du coronavirus depuis son apparition fin 2019 à Yuhan en Chine avant de se propager dans toute la planète. Les partisans de ces raisonnements conspirationnistes, relayés à grande échelle par les réseaux sociaux, avaient affirmé que le Covid-19, est « une arme biologique parfaite » ou « une bioarme

scientifiques du monde entier qui n'ont réussi qu'à faire étalage sur les plateaux télé de leurs contradictions, peinant depuis l'apparition du virus imprévisible et incontrôlable à en cerner les contours. Virus qui se joue depuis plus d'un an de toutes les restrictions et de toutes précautions. ●



Côté BASSE-COUR



Le Parti du bon sens (65)

Opération vaccin... seconde dose !



Par Nouredine Tallal.

Lhaj Miloud vient d'apprendre avec satisfaction qu'aucun décès, dû à la pandémie de covid-19, n'a été déploré au cours de la journée du 28 mars 2021... Un motif de satisfaction et de soulagement pour tous les Marocains... De fierté également, et on le serait à moins ! Le pays a su faire face à la pandémie avec sagesse et professionnalisme, suscitant les

éloges de la communauté internationale... voire l'incrédulité et la jalousie chez certains de nos « partenaires » !

Lhaj Miloud, en tout cas, sait de quoi il parle, lui qui avait reçu la première dose de son vaccin dès le 27 février dernier... Pendant les premiers jours ayant suivi cette première injection, il avait surveillé sa température comme du lait sur le feu ! On lui avait expliqué qu'une poussée de fièvre n'était pas à exclure, et qu'il lui suffirait de prendre du paracétamol pour que tout rentre dans l'ordre... Aussi avait-il investi dans un thermomètre flambant neuf pour vérifier tous les quarts d'heure que sa température ne s'était pas emballée... Thermomètre buccal, je précise à l'intention des esprits tordus qui se seraient malencontreusement aventurés sur cette page ! Rien à signaler... La température de Lhaj était restée au beau fixe, affichant un imperturbable 37,5 degrés centigrade, matin comme soir ! En dépit, d'ailleurs, d'une diarrhée passagère, plus liée à un abus inconsidéré de « lben » dont Lhaj est un peu trop friand, qu'aux conséquences indésirables éventuelles du vaccin...

Pour être sûr de ne pas rater son second rendez-vous vaccinal, Lhaj Miloud avait précautionneusement noté sur son agenda la date prévue, le samedi 27 mars... Sur agenda électronique et sur papier, deux précautions valant mieux qu'une ! Le jour J arriva enfin, et Lhaj Miloud se propose de vous relater, par le menu, les péripéties de cette journée historique !

Réveil à 7H... Lhaj Miloud n'a pas besoin de programmer son réveil, grâce à sa petite chienne adorée qui fait le job efficacement ! Elle lui a accordé généreusement quelques minutes de sommeil supplémentaires ce matin, vu qu'en semaine, elle le réveille toujours à 6h30 tapante... Réglée comme une horloge, son adorable toutou ! Lhaj Miloud a fait une toilette express, et pris un frugal petit déjeuner, en se promettant de se rattraper à son retour, avec « mssemen », œufs, « khli3 », et grand « berad » de thé ! Un breakfast à la Marocaine, pour fêter l'événement comme il se doit ! 7H 30... Lhaj Miloud a donné à manger à sa petite chienne, qui s'en est retournée faire un nouveau petit somme, ainsi qu'aux chats du quartier qui se donnent rendez-vous chaque matin devant la porte de l'immeuble... De plus en plus nombreux les chats, à croire qu'ils se donnent le mot !

8H... Lhaj a quitté la maison, direction le centre de vaccinations... Il fait déjà jour et l'air est pur et vivifiant... On a envie de chanter "C'est le printemps" ! Une demi-heure de marche en perspective... Lhaj se dit qu'il devrait faire quotidiennement cette marche revigorante, rapport à sa santé, tout en prenant garde aux déjections canines, qui risquent de gâcher la bonne humeur matinale des marcheurs les plus enthousiastes !

8h30... Lhaj arrive devant le centre... Il réalise fièrement qu'il a battu son record de la première injection de 4 minutes... Qui dit mieux ? Il y a déjà une vingtaine de personnes sagement assises dans le jardin du dispensaire... Que des « vétérans »... La

vaccination, ils connaissent, c'est leur deuxième injection ! Les gens font connaissance ou se saluent, pour ceux qui se reconnaissent... « Tout va bien ? La famille, la santé ? Pas d'effets secondaires ? Ah, quand même ! Mais il paraît que c'est normal »... Deux personnes arrivent deux minutes plus tard, saluent à la cantonade, et vont s'installer sur des chaises de devant, laissées inoccupées... Erreur fatale ! Un frémissement d'indignation envahit l'assistance... Des voix se font entendre, « allez-vous asseoir derrière... Il faut respecter l'ordre ! »... Les personnes s'excusent et obtempèrent... Le calme revient... Jusqu'à l'arrivée de quelques retardataires qui provoquent à nouveau des éclats de voix !

8h30... Un infirmier d'un certain âge, courtois et efficace, commence à ramasser les cartes d'identité nationale... Le relais est assuré par la suite par un agent de sécurité qui s'occupe des derniers arrivants... Un homme jovial qui donne du « Sidi » et « Lalla » à tout va... Il explique, rassure et oriente en prévenant les éventuels accrochages...

L'ambiance est au beau fixe, avant qu'un « complotiste », sournoisement infiltré dans les rangs de l'assistance, ne décrète que le vaccin AstraZeneca est particulièrement controversé... Un second, encouragé par cette sortie audacieuse, enfonce le clou en révélant, sur le ton de la confiance, que les vaccins destinés aux pays en voie de développement seraient, de toute façon, moins efficaces que ceux prévus pour les pays développés... Et de se référer triomphalement à la théorie dite des « shampoings de Derb Ghellaf »... Lesquels, tout le monde l'aura constaté, n'ont rien à voir avec ceux commercialisés localement, même lorsqu'ils relèvent de la même marque... Question de posologie, clame-t-il doctement ! Après un argument aussi imparable, l'ambiance est grandement gâchée, et Lhaj Miloud, se voit obligé de descendre dans l'arène en rappelant que le Maroc était désormais cité parmi les pays les plus performants en matière de vaccination, que le vaccin était administré gratuitement, et que les gens qui n'avaient pas confiance n'avaient qu'à céder leur place aux autres... En plein milieu de sa harangue, qui avait soulevé quelques applaudissements timides, Lhaj entend son nom, son tour étant arrivé... Il ne pensait pas que les choses iraient si vite, et se voit donc obligé d'interrompre sa brillante intervention... Non sans regret !

On le fait entrer dans la salle de vaccination numéro 2, où une infirmière le prend en charge, et lui demande de dénuder son bras... Lhaj s'exécute avec quelque difficulté, ayant revêtu la belle gandoura que lui avait offerte Lhajja pour son anniversaire... Chique mais un peu trop étroite, Lhaj ayant pris, en dépit de ses dénégations un embonpoint respectable...

L'infirmière est enrhumée comme il n'est pas permis, et arrive à peine à articuler... Sans doute réquisitionnée, malgré son état de santé, pour les besoins de la cause...

9H... Lhaj fait maintenant partie de la caste des privilégiés, celle ayant reçu les deux doses du vaccin, et il s'apprête à aller récupérer sa carte de vaccination, obtenue de haute lutte, auprès de son cyber préféré... Il se dit que, décidément, notre corps médical mérite bien des éloges, et que notre pays, n'en déplaise aux esprits chagrins, a démontré une résilience insoupçonnée face à la pandémie...

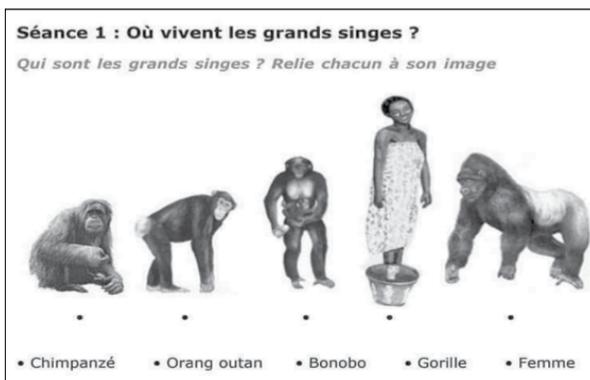
Son souhait ? Qu'il capitalise sur cet acquis, et démontre tant à ses amis qu'à ses ennemis, que le Maroc a définitivement franchi un cap en matière d'organisation et de gestion des situations les plus complexes ! ●

Scandale dans une école de la mission française à Casablanca

Une femme assimilée à un singe !

Le scandale par les relents racistes et sexistes qu'il exhale a déstabilisé l'école Ernest Renan à Casablanca. En cause, un exercice « pédagogique » pour le moins troublant. « Qui sont les grands singes ? », la question a été posée aux élèves de CM2 (10-11 ans) dans le cadre d'un cours de sciences naturelles. Il leur a été demandé de relier des figurines à leur nom puis à leur habitat naturel. Jusqu'ici rien de choquant mais la suite est sidérante. Aux côtés des illustrations d'un gorille, d'un orang-outan, d'un bonobo et d'un chimpanzé figure une femme africaine !

Cet exercice scandaleux provient d'un manuel de La main à la pâte (LAMAP), une fondation de coopération scientifique française créée par l'Académie des Sciences et les Écoles normales supérieures de Paris et Lyon, en 2011.



Indignés par cet étrange devoir, les parents

d'élèves ont alerté la direction de l'école qui s'est fendue d'un communiqué où il fait état d'une «maladresse inexcusable qui peut conduire à des amalgames». L'Agence de l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), dont relève l'école en question, a jugé dans un communiqué que « le choix de ce document raciste et sexiste est une faute grave à nos yeux » et « ne saurait tolérer le moindre écart sur ce sujet.

Les parents d'élèves, qui n'en reviennent toujours pas, attendent avec impatience les résultats de l'enquête administrative promise par l'AEFE. Pour se défendre, le professeur indélicat, à l'origine de cette grosse maladresse, sera-t-il tenté de faire le Joli-Cœur ? ●



Côté BASSE-COUR



CAM signe 21 accords avec les opérateurs agricoles

Vingt et une conventions ont été signées, mardi 23 mars à Rabat, entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et les parties prenantes de l'agriculture nationale. C'était en marge d'un grand Symposium, organisé sous le thème « Génération Green: quel accompagnement par le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM)? ». Organisé avec la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (Comader), cet événement qui clôture en beauté le cycle de rencontres initié par la banque en faveur des interprofessionnels du secteur vient aussi formaliser les engagements et les mesures d'accompagnement mises en œuvre par le GCAM.



Les protocoles posent le cadre d'accompagnement par le groupe CAM de chaque filière dans le cadre de la nouvelle stratégie agricole «Génération Green 2020- 2030». Ph : MAP

Les échanges ont porté sur la place centrale de l'agriculture et des politiques rurales dans les challenges économiques et sociaux à venir, l'émergence de la classe moyenne rurale avec un focus sur l'employabilité des jeunes, la transmission intergénérationnelle et les projets émanant des opérations de melkisation. Les participants ont par ailleurs abordé la thématique de la nouvelle génération de projets structurants dans le cadre de la stratégie Génération Green 2020-2030.

Sur les 21 conventions signées, 18 concernent les interprofessions et visent à accompagner l'ensemble des filières dans l'opérationnalisation des objectifs fixés dans le cadre de leurs contrats programmes 2021-2030 en facilitant l'accès aux financements de la banque verte à l'ensemble des opérateurs. ●

COVID-19 : LA PISTE DE LA TRANSMISSION DU VIRUS À L'HOMME PAR UN ANIMAL PRIVILÉGIÉE

QUEL ANIMAL?

CERTAINEMENT UN ANIMAL BIZARRE NON IDENTIFIÉ...



Texte de l'Oie

Humour et sarcasme au temps du Coronavirus (24)

L'usage est le tyran des langues

Nous n'utilisons pas les mots avec les mêmes intentions, et les mots que nous prononçons et percevons ne se ressemblent pas. Les mots en action n'ont de valeur qu'à travers la signification que nous leur adossons. Tout le monde adore prendre des airs penchés en prenant la langue en orage. Le chantage peut commencer et là, souvent, on prend les gens au mot et au pied de la lettre. Prenez le langage politicard, un vrai amalgame de propos et d'idées décousus et décharnés qui constituent une menace pour vos capacités auditives et morales. Il vous flingue et crucifie sans vous ménager. Les mots miroitent fugitivement et vous font accroire n'importe quoi. On dirait de la poudre jetée aux yeux ou de la pommade appliquée sur la peau. On pourrait quand même se passer de la noirceur de ce langage mais on préfère organiser une infidélité avec sa nudité verbale qui nous entraîne dans une spirale infernale de séduction et d'hypnose. Quand votre langue est disproportionnée à vos prétentions et vos capacités et qu'elle trahit votre appétence, c'est qu'elle manque d'ingrédients et de saveur. Ça s'appelle la langue de bois. Plus convaincu(s) qu'un partisan conspirateur, vous continuez à l'enfoncer comme une fourche à foin comme pour manier et étaler les mots et les phrases fades. Au final, ça donne la langue fourchue. Compte tenu de sa provenance douteuse et contestée, elle affiche un niveau d'ineptie inégalable.

De cette manière-là, vous édifiez un discours pompeux où les mots se maquillent et se travestissent et les expressions se pavanent pour se faufiler dans un labyrinthe de boniments à la limite de la roublardise afin d'assommer votre intelligence. Cela fait de vous un va-de-la-gueule. Il fait bon pratiquer à cœur joie du strip-tease linguistique ; dénuder les mots et les désacraliser en violant leur intimité expressive comme lorsqu'on épluche un légume ou on dévoile indiscrètement un secret. L'individu n'a d'existence qu'à travers la légèreté salope qu'il confère à la langue et les mots n'ont plus aucune valeur conventionnelle intrinsèque. La réquisition des mots, le détournement des sens et l'extorsion des assentiments, c'est la recette qu'il faut pour estomper et maculer les consciences. Les politicards ont de la conversation et la langue bien pendue puisqu'ils ne l'ont pas dans leur poche. On leur reproche d'avoir de la gueule et d'avoir le verbe haut, mais quand ils tiennent le crachoir, ils ne font que dépenser leur salive en broyant des mots vains et creux. Alors, imaginez leurs mots et leurs paroles en proie aux incompatibilités difficilement conciliables et plongés dans la raideur et l'exiguïté de leurs ressources au gré d'une humeur fantaisiste et fugace ... Ils sont en berne; la langue est endeuillée. ●

Lahcen Ouasmi,

Mansouria, 28 mars 2021 - l.ouasmi@fbenmsik.ma

Loto : Un habitant de Nador décroche le jackpot

L'heureux gagnant a réussi à décrocher le jackpot record de 30.511.227 de DH.

Le ticket gagnant a été validé dans la ville de Laroui, près de Nador.

En janvier dernier, la Société de Gestion de la Loterie Nationale (SGLN), annonçait la mise en jeu de la somme record de 21 millions de dirhams, la plus importante cagnotte de son histoire.

Depuis l'introduction de cette loterie en 1978, l'heureux gagnant de Laroui représente le 210ème grand jackpot et le 33ème milliardaire en centimes. Le tirage du LOTO offre une chance sur 13.983.816 de gagner le gros lot. C'est le gain le plus élevé jamais enregistré dans l'histoire de la Société de la Loterie Nationale. Comme quoi, le hasard fait parfois bien les choses... ●



Déconfiné
de Canard

Le Maigret DU CANARD



Le gendarme de la bourse français lui réclame
26 millions d'euros

Diana Holding accusé de délit d'initié

Le conglomérat dirigé par Rita Zniber est à nouveau sous les feux de la rampe. Cette fois-ci en France où il est accusé de délit d'initié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Un nouveau coup dur pour l'image du groupe agroalimentaire fondé par feu Brahim Zniber. Explications.



Une affaire troublante...

Le gendarme de la bourse français soupçonne les actionnaires de Marie Brizard Wine & Spirits (MBWS) que sont Diana Holding, DF Holding et la Compagnie financière européenne de prises de participations (Cofepp), ainsi que deux administrateurs, Rita Zniber et Serge Heringer, d'avoir utilisé des informations privilégiées sur le groupe des spiritueux. Selon la presse française, les informations en question étaient le résultat brut d'exploitation (Ebitda) 2014 et une révision à la hausse des objectifs du plan stratégique à horizon 2018. Ce délit d'initié aurait permis à Diana Holding et sa présidente, qui savait visiblement que la société allait dépasser ses objectifs, d'acquiescer en mars et en novembre 2015, un paquet de titres du groupe de vins et de spiritueux. En guise de sanction, la représentante du collège de l'AMF a réclamé la bagatelle de 17 millions d'euros contre Diana Holding, 9 millions contre sa PDG, 8 millions contre DF Holding, 2 millions contre M. Heringer et 400.000 euros contre

la Cofepp. Une fortune... Contactée par le Canard, Rita Zniber considère que « ces montants ont été calculés sur la base des prétendues économies réalisées par les mis en cause, alors que ceux-ci ont tous subi d'énormes pertes (55 millions pour Diana Holding, 26 millions pour DF Holding), à raison de leurs investissements dans MBWS dont le cours a été divisé par plus de 10 depuis cinq ans ». Le collège du gendarme de la Bourse est persuadé que Mme Zniber, par ailleurs en délicatesse avec la justice au Maroc sur une affaire d'héritage (voir le Canard Libéré n°632), a pu faire profiter sa société de ces informations avant leur publication, lorsque cette dernière a racheté des titres et des bons de souscription de MBWS au printemps et à l'automne 2015. Rita Zniber balaie les accusations de l'AMF d'un revers de la main. « Ce rapport (de l'AMF) est en décalage avec les faits, car il ne fait état que des éléments à charge produits par les enquêteurs et omet de prendre en

considération tous les éléments à décharge présentés par notre défense dans le dossier présenté à l'AMF », indique-t-elle tout en ajoutant avoir toujours la possibilité d'aller en recours devant le tribunal administratif d'appel, puis le Conseil de l'État et même la commission européenne des droits de l'homme si la décision finale de l'AMF va à l'encontre des intérêts de son groupe.

Analyse

Le pot aux roses a été découvert en avril 2017 lorsque des enquêteurs de l'AMF débarquent en plein conseil d'administration, au siège de Marie Brizard à Ivry-sur-Seine en France, pour saisir les smartphones de deux administrateurs marocains, Rita Zniber et Hachem Belghiti. L'analyse du contenu professionnel des téléphones saisis aurait permis aux limiers de l'AMF de découvrir les preuves du délit d'initié supposé. Toutefois, la Cour de Cassation invalidera les deux

arrêts de la cour d'appel qui considéraient « régulières les opérations de saisie » menées par l'AMF, les deux mis en cause marocains ne résidant pas en France et qu'ils y étaient juste de passage.

Rita Zniber coupable de « délit d'initié » ? L'avocat de cette dernière, Me Frank Martin Laprade, botte en touche, estimant que « les opérations réalisées par Diana Holding étaient gérées sous mandat par une société tierce, sans aucune instruction de Mme Zniber ». Et d'ajouter « que les informations considérées comme privilégiées par le collège sur l'Ebitda 2014, envoyées aux administrateurs à la mi-mars 2015, se situaient dans une fourchette déjà communiquée au public depuis plusieurs semaines ». Une chose est sûre : cette affaire troublante porte un coup dur à la réputation de Diana Holding. Pas de quoi être ivre de joie... ●

Diana Holding trinque

Les accusations de délit d'initié signent l'échec de la stratégie de Maria Rita Zniber qui nourrissait depuis mai 2015 l'ambition de prendre le contrôle de Marie Brizard Wine & Spirits (MBWS). Pour elle, une présence prépondérante dans le tour de table du leader mondial des spiritueux, fort d'un chiffre d'affaires de 716 millions en 2014, et des marques prestigieuses comme le whisky William Peel, la vodka Sobieski et Marie Brizard, permettrait à son groupe, leader dans le vin au Maroc, de s'implanter au-delà des frontières nationales. Devenu l'actionnaire de référence du groupe français dès octobre 2014 avec 13,14% du capital, Diana Holding et sa présidente ont péché certainement par gourmandise. Après avoir décroché un siège au conseil d'administration pour elle-même puis un deuxième pour Mehdi Bouchaara, Rita Zniber noue une alliance à partir de mai 2015 avec DF Holding, propriété de la famille Castel. Totalisant une participation de 22,97%, les deux alliés veulent mettre en commun leurs réseaux et savoir-faire pour développer la distribution des spiritueux en Afrique et en Asie. Erreur stratégique sur toute la ligne. Le titre MBWS ne tarde pas à plonger en bourse, perdant plus de 80% de sa valeur (l'action que Diana Holding a acquis à 8,5 euros ne valait plus que 1,5 euro). Une perte sèche colossale qui interroge les qualités gestionnaires de la présidente. Pendant l'exercice 2015 et le premier semestre 2016, certains experts ont pourtant conseillé à Mme Zniber de vendre l'ensemble des actions MBWS, mais elle s'est entêtée à les conserver, pensant certainement qu'elle allait décrocher le Jackpot. Mais c'est exactement l'inverse qui s'est produit. Résultat : Pour avoir voulu jouer sur les deux tableaux, la présidente de Diana Holding risque aujourd'hui de trinquer... ●

**MUSTAPHA BAKKOURY INTERDIT DE QUITTER
LE TERRITOIRE**

**JE PRÉFÈRE ÊTRE CONFINÉ
À DUBAÏ...**





Le Maigret DU CANARD



Pratiques anti-concurrentielles

Moulahom Hafid Jette l'anathème sur les jetons de peinture

Pratiqué depuis près de deux décennies par la quasi-totalité des industriels du secteur, jugé aujourd'hui comme anticoncurrentiel et même illégal, le jeton de peinture a perdu ses couleurs...

Jamil Manar

Les jetons de peinture de bâtiment, c'est fini. Ainsi en a décidé le ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Investissement et de l'Économie numérique Moulay Hafid Elalamy dont les services ont décrété l'interdiction de cette pratique devenue monnaie courante chez les professionnels du secteur. Il s'agit d'une espèce de ticket placé dans les pots de peinture dont le montant oscille entre 20 et 100 DH qui profite exclusivement au peintre artisan qui perçoit auprès des distributeurs (les drogueries en général) sa valeur en espèces. Les droguistes remettent ensuite les jetons collectés auprès des peintres aux fabricants et reçoivent, en contrepartie, les produits de peinture avec des dégressifs sur le prix d'achat. Ce drôle de bonus a ceci de particulier qu'il donnait au peintre en bâtiment un pouvoir immense. Celui d'orienter le client vers marque de peinture. Logiquement, c'est la valeur du jeton et non la qualité du produit qui devient déterminant dans le choix de la marchandise de l'opérateur. Dit autrement, c'est le peintre artisan qui confectionne, en fonction du degré de son intérêt, la politique commerciale des opérateurs et décide de leur position sur le marché.

Avec cette façon de faire, les industriels fidélisent au fond moins le client utilisateur que le peintre en bâtiment. En décrétant la fin de cette pratique jugée anticoncurrentielle mais devenue monnaie courante dans les secteurs, Moulay Hafid Elalamy s'est posé en défenseur du consommateur considéré comme perdant dans cette histoire puisqu'il paierait de sa poche le prix du jeton. Tel n'est pas l'avis d'un cadre d'une grande entreprise de peinture qui affirme que la valeur du jeton est défalquée de la marge bénéficiaire de l'entreprise et que le peintre ôte à son tour du tarif de sa prestation au client. Ce qui laisserait croire que celui-ci subirait une hausse maintenant que les bonus de peinture ont été déclarés illégaux.

Innovation purement marocaine, les jetons de peinture ont été instaurés par feu Abdellah Akdim dès 1993, juste après son rachat de la société de peinture Casa Paradis qui deviendra Arcol. Pour booster son business, le défunt, qui s'était suicidé il y a quelques années dans des circonstances troublantes à Casablanca, eut l'idée de placer ces jetons dans les pots de



Les peintres artisans avaient la haute main sur la marque à utiliser par le client...

peinture en s'appuyant sur un réseau de drogueries amies, installées dans les grandes villes du pays. La mayonnaise a pris au-delà des attentes du créateur de ce bonus, originaire du Souss qui a vu son chiffre d'affaires s'envoler. Les concurrents de Arcol ne tarderont pas à suivre en adoptant la même pratique pour ne pas rester à la traîne et surtout prendre le risque de perdre des parts de marché au profit de celui qui commençait à les devancer.

Opération de charme

Tous les industriels de la peinture de bâtiment, les Colorado, Astral et autres Facop ont eu dès lors glissé leur sésame dans les pots de peinture tout en se lançant dans une opération de charme auprès des professionnels du pinceau. Objectif: s'assurer leur bienveillance pour faire acheter au client la gamme de leurs produits (peintures, enduits et revêtement du mur et du sol...). Plus qu'une pratique, le jeton en se généralisant sera élevé au rang de stratégie d'entreprise qui absorbe des budgets assez conséquents. Quelque 400 millions de DH bon an mal an selon l'association marocaine des industries des peintures, encres, colles et adhésifs...

Mais un nouveau venu sur le marché brisera le consensus autour des fameux «jotoune». Il s'agit de O'dassia Peintures dont le fondateur, Abdessamad Jennane, est un ancien directeur commercial Chez Colorado. Comme la nouvelle enseigne a du mal à se faire une place dans un marché déjà verrouillé entre autres par la pratique du bonus, il ne pouvait pas faire autrement, pour espérer exister, que de saisir le Conseil de la concurrence afin de rebattre les cartes au sein de la corporation. Ce sera chose faite en mars 2019. Mais cette instance, dirigée alors par Driss El Guerraoui, préfère laisser courir... Et c'est le ministère du Commerce et de l'Industrie qui prend le dossier à bras-le-corps et qui, au prix de quelques réunions avec les protagonistes du secteur, tranche dans le vif en leur remettant une couche. Alors qu'ils réclamaient un délai plus long Moulahom Hafid a donné aux « Jetonistes » jusqu'à fin avril pour mettre fin à leur pratique qui à ses yeux est incriminée par le Code pénal marocain dans l'article 339 qui stipule que « la fabrication, l'émission, la distribution, la vente ou l'introduction sur le territoire du Royaume de signes monétaires ayant pour objet de suppléer ou de remplacer les monnaies ayant cours légal est punie de l'emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 500 à 20.000 dirhams. » Désormais, le secteur, qui a longtemps prospéré sur une pratique tolérée, n'a d'autre choix que de se réinventer sous de nouvelles couleurs. ●

**ALGÉRIE : RIUÉE SUR L'HUILE DE TABLE
CE POUVOIR CORROMPU N'ARRÊTE
PAS DE JETER DE L'HUILE SUR LE FEU...**



Boudali



Déconfiné
de Canard

Le Maigret DU CANARD



Tribune Libre

Par **Abdeslam Seddiki** *

Le niveau de vie des Marocains en 2019

Un léger mieux effacé par le Covid-19

L'amélioration du niveau de vie entre 2013 et 2019 marque une nette décélération par rapport à la période 2006-2013, c'est ce qui ressort de la dernière enquête nationale sur les sources de revenus réalisée par le HCP et dont les premiers résultats viennent d'être publiés. Cette enquête qui s'est déroulée entre le premier décembre 2019 et fin mars 2020, auprès d'un échantillon de 3 290 ménages, diffère sur le plan méthodologique des précédentes en ce sens qu'elle tient compte non de la dépense par tête mais plutôt de la dépense déflatée par les unités de consommation. Ainsi, précise-t-on, «si le revenu ou la dépense par personne est le même, les ménages de plus grande taille auraient un niveau de vie supérieur».

Les données fournies par cette enquête portent sur l'évolution de la dépense au niveau des ménages, la dépense par personne, l'évaluation des disparités à travers l'indice de Gini et l'évolution de la pauvreté absolue et de la vulnérabilité.

Ainsi, en 2019, le niveau de vie par ménage, mesuré par la dépense de consommation annuelle moyenne

des biens et services acquis par les ménages marocains, est évalué, au niveau national, à 86 094 DH, soit 7 175 DH par mois, 95 950 DH en zones urbaines (8 000 DH par mois) et 64 530 DH en zones rurales (5 378 DH par mois). De même, on relève que près de 66,1 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à la moyenne nationale, 59,9 % en milieu urbain et 79,6 % en milieu rural.

Par ailleurs, analysé par tête d'habitant, le niveau de vie est passé, en termes nominaux, de 15 900DH en 2013 à 20 389 DH en 2019. Cette amélioration a profité aussi bien aux citadins, pour lesquels le niveau de vie est passé de 19 500 DH en 2014 à 24 500 DH en 2019, qu'aux ruraux, passant de 10 425 DH à 13 360 DH au cours de la même période.

Cependant, en dirhams constants (tenant compte du pouvoir d'achat), le niveau de vie a augmenté à un taux annuel de 2,7% entre 2013 et 2019, contre 3,6% entre 2007 et 2014. Cette décélération du niveau de vie entre les deux périodes a été plus accentuée en milieu rural, bien que dans l'ensemble, la distribution sociale du niveau de vie en 2019, n'a pas connu de grands changements

par rapport à 2014. Ainsi, les 20 % des personnes les plus aisées totalisent 46,1% de la consommation totale des ménages (47 % en 2014), contre 7 % pour les 20 % les moins aisées (6,7 % en 2014).

Les inégalités du niveau de vie, mesurées par l'indice de Gini, affichent une baisse d'un point passant de 39,5% en 2013 à 38,5% en 2019. Ce qui amène l'Observatoire des conditions de vie de la population qui a réalisé ladite enquête à conclure que la « croissance économique aurait été pro-pauvres ».

Enquête

Dans le même ordre d'idées, l'incidence de la pauvreté absolue a baissé, au niveau national, de 4,8% en 2013 à 1,7% en 2019. Par milieu de résidence, elle a respectivement baissé de 9,5% à 3,9% en milieu rural et de 1,6% à 0,5% en milieu urbain. Parallèlement au recul de la pauvreté absolue, la vulnérabilité économique a également connu une baisse notable. C'est ainsi que la part des personnes économiquement vulnérables est passée de 12,5% en 2014 à 7,3% en 2019 au niveau national, respectivement de 7,9% à 4,6% en milieu urbain et de 17,4% à 11,9% en milieu rural.

Bien sûr, avec la crise sanitaire et son impact socio-économique, la situation s'est gravement détériorée. L'incidence de la pauvreté a été multipliée par près de 7 à l'échelle nationale, passant de 1,7% avant cette crise à 11,7% au temps du confinement, de 5 fois en milieu rural, passant respectivement de 3,9% à 19,8%, et de 14 fois en milieu urbain, respectivement de 0,5% à 7,1%. Tout comme le taux de vulnérabilité qui a plus que doublé, passant de 7,3% avant le confinement à 16,7% pendant le confinement.

Par milieu de résidence, ces proportions sont respectivement de 4,5% et 14,6% en milieu urbain et de 11,9% et 20,2% en milieu rural. La pandémie a aggravé, par conséquent, les inégalités sociales comme c'est le cas à travers le monde puisque ce sont les plus vulnérables qui en ont le plus pâti. Ce n'est que grâce à

l'intervention de l'Etat et aux aides publiques octroyées aux catégories vulnérables que l'impact a été atténué : le taux de pauvreté absolue fut ramené à 2,5% et celui de vulnérabilité à 8,9%.

Ce sont là les principaux résultats de l'enquête. Il appartient à chacun d'en apprécier la pertinence. Il y a lieu de préciser, toutefois, que les résultats d'une enquête ne sont jamais la photocopie de la réalité. Celle-ci est par définition complexe, contradictoire et mouvante. Surtout que les enquêtes statistiques ont leurs propres limites que les Statisticiens eux-mêmes reconnaissent. Des limites relatives au choix de l'échantillon et de son étendue, à la nature des questions posées et des réponses obtenues. Dans tous les cas, les statistiques ne doivent jamais se placer dans une position hégémonique en se mettant au-dessus de la réalité sociale et aux antipodes de toute logique. En tout état de cause, la pandémie a mis à nu une série de faiblesses et de précarités dont souffre la société marocaine. Les six millions de familles, soit plus de la moitié de la population du pays, qui ont bénéficié des subventions publiques sous forme de transferts monétaires ne sont pas nées en mars 2020. La pauvreté et la vulnérabilité ont été là bien avant. La pandémie n'a fait que lever le voile sur un phénomène social structurel en tant que produit d'un mode de production et d'un système de répartition profondément inégalitaires.

Par ailleurs, la mesure des inégalités sociales par la seule variable de la dépense demeure incomplète si on ne tient pas compte de la répartition des revenus et du patrimoine. Il s'agit en somme de savoir comment est répartie la richesse produite dont la dépense ne constitue que la phase visible de l'iceberg. Il n'en demeure pas moins que l'enquête du HCP, comme celles qui l'ont précédée, a le mérite de dégager des tendances et d'inciter au débat. ●

* **Economiste, ancien ministre de l'Emploi et des affaires sociales.**

LE NIVEAU VARIANT ANGLAIS DÉBARQUE À DAKHLA

RENTREZ CHEZ VOUS POUR NE PAS PRENDRE LA VAGUE...





Bec et ONGLES



LE CESE PLAIDE POUR UN TOURISME RÉSILIENT

IL FAUT QUE LE TOURISME
FASSE COMME MOI, S'ACCROCHER
ET RÉSISTER...



La Sardine du Canal de Suez...

Vous connaissez l'expression « C'est la sardine qui a bouché le port de Marseille » ? Il s'agit d'une expression populaire française datant du 18ème siècle. La première fois que je l'ai entendue, c'est au lycée, dans la bouche d'un professeur de français qui nous avait menés en bateau, c'est le cas de le dire, puisque c'est bien de bateau, et non de poisson qu'il sera question dans cette histoire ! L'air grave, il nous informa d'emblée, tout au début de son cours, que la sardine avait bouché le port de Marseille ! « Oui, nous affirma-t-il, la sardine peut boucher un port et elle l'a fait ! Elle a bouché le port de Marseille... » ! Devant l'hilarité générale, il nous expliqua sur un ton docte et solennel que les sardines pouvaient se regrouper en bancs immenses pour se défendre contre des prédateurs redoutables tels que les requins et les étouffer sous le nombre ! Avant d'ajouter que, dans le cas d'espèce, ce n'était pas de poisson qu'il s'agissait, mais d'un bateau... Un bateau qui, en coulant à l'entrée du port de Marseille suite à une erreur de navigation, avait perturbé le trafic maritime pendant plusieurs jours en empêchant les autres navires d'y accoster... Et de nous préciser que cette anecdote, qui était véridique pour le coup, s'était déroulée il y a plus de deux siècles de cela, et que le bateau en question s'appelait Sartine du nom d'Antoine de Sartine, ministre français de la Marine à l'époque... « Sartine » qui, suite à une traduction anglaise plutôt approximative, s'était vu transformé en « Sardine » ! CQFD ! Depuis, l'expression renvoie plutôt à la propension à l'exagération dont jouissent, à tort ou à raison, les volubiles habitants de la capitale de la bouillabaisse...

Aujourd'hui, l'histoire se répète, et la sardine a bouché, non pas un port mais tout un canal, et pas n'importe lequel ! Et en guise de « sardine », c'est d'un immense monstre marin qu'il s'agit, j'ai nommé le porte-conteneurs Ever-Given sorti de l'anonymat cette semaine en bloquant le canal de Suez ! Battant pavillon panaméen, ce porte-conteneurs est l'un des plus grands au monde. Long de 400 mètres, haut comme un immeuble de 20 étages et large de 59 mètres, il peut transporter 22.000 conteneurs. Pourquoi pavillon panaméen puisque l'affréteur est une compagnie de transport taiwanaise ? Pour des raisons fiscales évidemment, ce pavillon permettant d'échapper aux fisces des pays concernés... En toute légalité ! Pire, ces voyous des mers usent de toutes les ficelles possibles pour rogner sur leurs charges,

notamment en recrutant leurs équipages dans des pays à main-d'œuvre bon marché... Selon des experts, leur souci de maximiser leurs profits les aurait même conduits à doter ces immenses bateaux conteneurs de moteurs d'une puissance inférieure à celle requise, compte tenu de leur masse titanesque. Ceci expliquerait que « la sardine », une fois échouée à l'entrée du canal, n'a pas pu se dégager par ses propres moyens... Ce qu'un moteur plus puissant aurait permis de faire sans trop de difficultés !

L'origine du drame ? Une rafale de vent trop puissante qui aurait envoyé le mastodonte s'échouer comme une vulgaire « flouqua » à l'entrée du canal ! Un peu gros, non ? Je trouve aussi ! D'autres avancent la piste de l'erreur humaine, prétendant même que le capitaine était, au moment de l'accident, occupé à suivre un match de football à la télé ! Auquel cas, les aficionados du monde entier seraient capables de lui trouver des circonstances atténuantes ! Surtout s'ils sont sud-américains...

Dans tous les cas, et après une semaine de tentatives infructueuses, le bateau a pu être remis à flot, et la circulation a pu enfin reprendre... Une mésaventure qui aura bloqué 400 cargos pendant plusieurs jours, et coûté la bagatelle de 10 milliards de dollars par jour à l'économie mondiale, selon certaines estimations... Rassurez-vous, les entreprises impactées s'y retrouveront malgré tout puisque le manque à gagner sera supporté par le pauvre consommateur final... Préparez vos porte-monnaie !

Quant à « l'Autorité du Canal de Suez », dirigée par l'Amiral Osama Rabie, elle aura démontré une fois pour toutes son incapacité à régler, rapidement et sans assistance extérieure, une crise somme toute prévisible, et devrait sans doute penser à recruter dans les meilleurs délais un directeur des Risques ! On parle tout de même d'un passage qui voit transiter plus de dix pour cent du trafic maritime mondial ! En tout cas, ladite Autorité annonce une perte quotidienne, consécutive à cette mésaventure, de l'ordre de 14 millions de dollars...

Et si elle décidait d'investir 14 millions de dollars dans un système de sécurité renforcé pour pallier ce genre de problème à l'avenir ? Avec quel financement ? Il lui suffirait de considérer que le blocage du canal aura duré une journée supplémentaire, tout simplement... Il y va de sa crédibilité, voire de son « autorité » ! La navigation à vue fait des vagues et surtout des dégâts. ●

N.Tallal

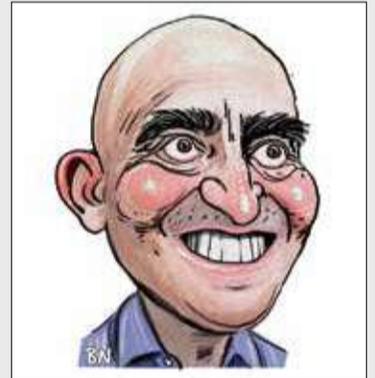
L'entretien -à peine- fictif de la semaine

Moncef Slaoui

Je suis un chauve lapin

Une équipe du Canard a interrogé le belgo-marocain docteur Moncef Slaoui après la révélation de son implication dans une affaire de harcèlement sexuel...

Vous êtes passé subitement du statut de figure scientifique d'envergure mondiale à celui de harceleur sexuel de secrétaires... Quelle chute !



Derrière chaque grand homme il y a une femme. Soit elle vous fait monter soit, elle vous pousse dans le précipice. J'étais mondialement connu jusqu'à pour ma compétence en matière de vaccins. Voilà que l'on me découvre une réputation moins flatteuse de harceleur sexuel...

Existe-t-il un vaccin contre ça ?

Je ne sais pas mais c'est un domaine de recherche assez excitant que je compte explorer et même labourer maintenant que j'ai été viré comme un vulgaire dragueur de mon poste de président du conseil d'administration de Galvani Bioelectronics, dont GSK est l'actionnaire majoritaire, et pris sous la contrainte la décision de suspendre mes activités professionnelles...

Êtes-vous un harceleur sexuel professionnel ?

En vérité, je suis un chauve lapin, coureur de jupons occasionnel et à petites doses. Mais je suis facilement excitable et là je chope facilement le virus de la tendresse.

Mais, on finit toujours par être rattrapé par son passé peu glorieux qui ternit le présent et compromet l'avenir. Je n'ai pas été attrapé la main dans le jupon mais ce dont je suis accusé remonte à plusieurs années, du temps où j'étais encore un simple employé de GSK...

Insinuez-vous que l'on a déterré cette affaire pour vous nuire ?

Je n'insinue rien mais j'invite juste les observateurs à observer le timing. Pourquoi mon accusatrice a attendu tout ce temps pour me dénoncer ?

Si vous aviez été dénoncé immédiatement après les faits, l'affaire n'aurait pas fait grand bruit, vu qu'à l'époque vous étiez un simple cadre de GSK. Mais vous avez reconnu les faits en présentant vos excuses dans une lettre où vous avez fait amende honorable...

Je n'avais pas le choix. Les faits sont avérés mais la bonne foi, elle, reste à démontrer. Mes amis, ma famille et mes fans qui me soutiennent pensent que j'étais victime d'un coup monté... ●

Propos recueillis par Saliha Toumi



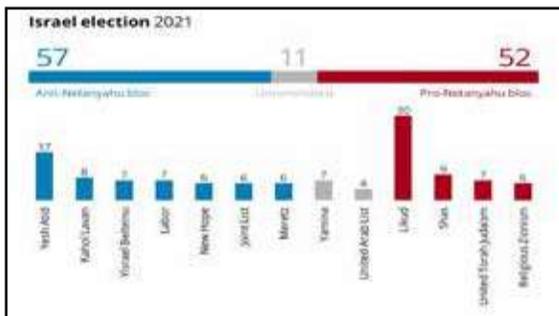
Le MIGRATEUR



Israël : Un quatrième scrutin pour rien

Atrop vouloir laisser s'exprimer toutes les sensibilités de la société finalement personne ne s'exprime. C'est un peu ce qui arrive en Israël. Il y a 10 jours, le mardi 23 mars, les Israéliens votaient pour la quatrième fois en deux ans. Du jamais vu! En cause : le système de la proportionnelle intégrale qui, pour le politologue Philippe Velilla, « a atteint ses limites. Avec une seule circonscription sur l'ensemble du pays, elle encourage le vote pour les petits partis. Cela favorise le clientélisme, la dispersion des voix et donc l'instabilité gouvernementale. L'impossibilité de former une majorité... »

Évidemment cela Benyamin Netanyahu le savait sinon il n'aurait pas poussé la Knesset à s'auto-dissoudre le 22 décembre 2020 après un 3e blocage politique faute de majorité claire. Pourquoi a-t-il donc provoqué de nouvelles élections législatives sachant que cela non seulement coûte cher en temps et en argent mais fatigue les électeurs? En fait l'agenda de Netanyahu est différent de celui des députés et du peuple. Le chef du Likoud traîne un chapelet de casseroles sonnantes et réverbérantes qui risque de mettre fin brutalement à son parcours politique. L'audition des témoins dans son procès qui commence ce 5 avril où il est inculpé pour corruption dans trois dossiers distincts, commence ce 5 avril devant le tribunal de district de Jérusalem. Même si le concerné et ses sympathisants clament à cor et à cri qu'il est innocent et que ces affaires de corruption et que ces accusations sont le fait d'une cabale montée par la gauche radicale, Bibi a des soucis à se faire. C'est pourquoi il essaye de jouer sur plusieurs cordes : d'un côté gagner du temps avec le jeu des élections sans cesse refaites en attendant notamment la fin du mandat du procureur général israélien Avichai Mandelblit qu'il a nommé en 2016 et qui pour le remercier a décidé de l'inculper le 21 novembre 2019 pour corruption, fraude et abus de confiance dans l'affaire 4000. D'un autre



Israël emmuré dans son mode de scrutin.

Finallement, tout cela s'est révélé n'être qu'un nuage d'été. Une 4e élection pour rien et une cinquième est au programme ! Les partisans de Netanyahu disposent de 52 sièges tandis que les partis qui lui sont opposés en ont 57. Si on ajoute les faiseurs de rois : les pro-Bibi ont 59 mandats en comptant les 7 voix du parti sioniste religieux Yamina et les anti-Netanyahu en ont 61 en ajoutant les 4 sièges du parti arabe Raam (Liste arabe unifiée) de Mansour Abbas. Arithmétiquement le camp opposé au chef du Likoud peut former un gouvernement, étant donné que le minimum pour le faire est de disposer d'une majorité de 61 sièges sur les 120 que compte la Knesset. Mais ce ne sera pas chose facile de concilier les laïcs et les sionistes anti-Netanyahu avec le parti islamiste de Mansour Abbas. Idem du camp pro-Bibi : impossible de faire cohabiter les ultras de Yamina et avec les islamistes arabes de Raam. Par ailleurs si Netanyahu parvient à former un gouvernement minoritaire (Raam accepte de soutenir Netanyahu sans avoir de portefeuille au sein d'un cabinet) reste la question de savoir qui va siéger au parlement israélien, et surtout qui va en être le responsable. Une perspective qui suscite de nombreux débats politiques. On en est là et las. ●

côté, parier sur la fatigue des électeurs non religieux qui votent généralement contre lui. En effet une forte abstention des votants de Gauche et des Laïcs lui serait bénéfique ; car les Likudniks et les ultraorthodoxes, eux, ne se laisseront jamais de voter pour lui et pour les partis qui le soutiennent. Entre les deux côtés, bien sûr, Netanyahu espérait que les accords d'Abraham signés avec certains pays arabes séduiraient la Gauche libérale ne serait-ce que parce qu'ils injecteraient des milliards de pétrodollars dans les caisses de l'État hébreu.

Algérie

Khaled Drareni à nouveau devant les juges !

Le journaliste algérien Khaled Drareni, condamné à une lourde peine de prison, sera rejugé après que la Cour suprême a accepté, jeudi 25 mars, le pourvoi en cassation présenté par la défense, a indiqué à l'AFP l'un de ses avocats. « La Cour suprême annule la décision. Le pourvoi (en cassation) de la défense a été accepté, donc Khaled Drareni sera rejugé », a expliqué Maître Abdelghani Badi. « J'espère que lors de ce nouveau procès, il n'y aura pas de pressions sur la justice, comme cela a été le cas auparavant », a ajouté Maître Badi. Devenu le symbole du combat pour la liberté de la presse dans son pays, Khaled Drareni, incarcéré en mars 2020, a bénéficié d'une mesure de grâce présidentielle le mois dernier et est depuis en liberté provisoire. Correspondant de TV5Mond et de Reporters sans frontières (RSF) en Algérie, il avait été condamné le 15 septembre à deux ans de prison ferme pour avoir couvert une manifestation du mouvement pro-démocratie du Hirak. Khaled Drareni, 40 ans, était poursuivi pour « incitation à attroupement non armé » et « atteinte à l'unité nationale ». Le journaliste a toujours proclamé son innocence et décidé de se pourvoir en cassation « au nom de la morale et de l'éthique », selon ses avocats. ●

Coopération : Téhéran et Pékin signent pour 25 ans

Les ministres des Affaires étrangères de la Chine et de l'Iran, qui sont tous deux soumis à des sanctions américaines, ont donc signé samedi un accord de coopération historique de 25 ans. « Les relations entre les deux pays ont désormais atteint le niveau du partenariat stratégique et la Chine cherche à améliorer de manière globale les relations avec l'Iran », a déclaré le ministre chinois des Affaires étrangères Wang Yi à son homologue iranien Mohammad Jawad Zarif, selon les médias d'État iraniens. « Nos relations avec l'Iran ne seront pas affectées par la situation actuelle, mais seront permanentes et stratégiques », a déclaré M. Wang juste avant la cérémonie de signature. « L'Iran décide indépendamment de ses relations avec les autres pays et n'est pas comme certains pays qui changent de position en un coup de fil », a-t-il ajouté. M. Wang a rencontré le président Hassan Rouhani avant la signature de l'accord à Téhéran, qui devrait inclure des investissements chinois dans des secteurs clés tels que l'énergie et les infrastructures. M. Rouhani a remercié Pékin pour son soutien dans le cadre de l'accord nucléaire conclu en 2015 entre Téhéran et les puissances mondiales et a demandé une augmentation des exportations de vaccins contre le coronavirus vers l'Iran, le pays le plus touché par la pandémie au Moyen-Orient. « La coopération entre les deux pays est très importante pour la mise en œuvre de l'accord nucléaire et le respect des obligations des pays européens », a déclaré Rouhani, selon son site officiel. « En ce qui concerne le vaccin contre le coronavirus, il est nécessaire d'accroître la coopération entre les deux pays, et nous souhaitons que davantage de vaccins provenant de Chine soient fournis. » Le président américain Joe Biden a cherché à relancer les discussions avec l'Iran sur l'accord nucléaire abandonné par l'ancien président Donald Trump en 2018, bien que des mesures économiques sévères restent en place, que Téhéran veut voir supprimées avant toute reprise des négociations. « Sous la nouvelle administration, les Américains veulent

reconsidérer leur politique et revenir à l'accord nucléaire, et la Chine salue leur démarche », a déclaré M. Wang. « Nous allons fournir davantage de vaccins contre le coronavirus à l'Iran et l'Iran est notre priorité pour les vaccins. » Une déclaration qui ne manquera pas de piquer au vif qui de droit. La Chine, premier partenaire commercial de l'Iran et alliée de longue date, a accepté en 2016 de multiplier par plus de 10 le commerce bilatéral pour atteindre 600 milliards de dollars sur une décennie. ●



Rue Ibnou Katir résidence
Al Mawlid II Imm. D RDC n°4
Maârif - Casablanca -
Tél : 0522 23 32 93
Fax : 0522 23 46 78
E-mail : contact@lecanardlibere.com
Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar
Abdelkarim Chankou
Saliha Toumi
Rachid Wahbi
Ahmed Zoubair

CARICATURES

Boudali, Zag

SERVICE COMMERCIAL

Laila Lamrani Amine
Chaïmaa El Omari Naïb

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

Impression

Groupe Maroc Soir

DISTRIBUTION

Sapress

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416



Can'Art et CULTURE



Hind Lahmami donne la parole aux auteurs judéo-marocains

L'art et la littérature judéo-marocains existent bien Maroc mais ont été tellement occultés par la politique et l'actualité moyen-orientale en relation avec le conflit israélo-palestinien qu'ils ont été longtemps prisonniers des murs du microcosme de l'intelligentsia francophone de l'axe Tanger-Rabat-Casablanca. En dehors de ces cercles fermés, cette composante culturelle du royaume ne pouvait que briller par son absence. Une occultation aggravée par la langue véhiculaire, en l'occurrence de Molière, ignorée par la masse, d'autant que les traductions à l'arabe étaient presque inexistantes.

« L'engouement dont bénéficie la littérature maghrébine d'auteurs arabomusulmans tend à laisser dans l'ombre deux autres productions inspirées au même titre par l'Afrique du Nord : la littérature occidentale d'inspiration maghrébine et la littérature judéo-maghrébine d'expression française. Mais, si l'une fait, bon an mal an, l'objet de quelques recherches d'envergure, l'autre est longtemps restée sous-estimée, au mieux associée dans l'esprit des chercheurs à la précédente, au pire carrément négligée, passée sous

silence. ». Guy Dugas (Université Paris XII et Montpellier III - Spécialiste des expressions minoritaires dans le monde arabo-musulman).

Cette négation de fait d'une partie du patrimoine culturel judéo-marocain a commencé à s'estomper dès le début des années 1990 avec la conférence de Madrid et les accords d'Oslo qui l'ont suivie. La visite historique de feu l'ancien Premier ministre israélien, feu Yitzhak Rabin à Rabat et à Casablanca en septembre 1991, a été le point de départ d'une vraie décrispation dans les rapports entre les Juifs marocains et leurs concitoyens musulmans. Une détente dont l'apogée sera la reconnaissance par la Constitution du royaume du 1er juillet 2011 de la culture hébraïque comme une composante de l'identité nationale.

Milieu de la décennie 1990 : Casablanca se dote d'un musée dédié à la culture judéo-marocaine, le premier du genre dans le monde arabe et le ministère de la culture marocain participe à la restauration de plusieurs synagogues menaçant ruine à travers le pays.

Le livre de Mme Hind Lahmami, professeure de l'enseignement supérieur HDR à la Faculté des lettres et des sciences

humaines de Meknès, est une suite logique à cette découverte passionnée pour ne pas dire engouement du public pour tout ce qui a trait à la culture juive. S'inscrivant dans la tradition des « entretiens littéraires », cet ouvrage, publié à la mi-mars 2021 aux éditions L'Harmattan, « donne la parole à des écrivains et artistes d'origine judéo-marocaine, qui même éloignés de leur terre natale et engagés dans de nouveaux modes de vie, ont eu la brillante idée de restituer l'essentiel d'une culture multiséculaire marocaine. L'ouvrage se veut un présentoir culturel de l'affluent hébraïque marocain, avec photos à l'appui, curriculums vitae des écrivains, textes inédits, et quelques extraits d'œuvres autour de la marocanité et du vivre ensemble. »

Comme le dit son auteure, « L'ouvrage présent, qui épouse la forme d'entretiens littéraires, ambitionne d'atténuer la discrimination vis-à-vis de la culture séfarade, judéo-marocaine plus précisément, parce qu'elle est partie intégrante du patrimoine national marocain et qu'elle risque de disparaître si nous ne nous attelions pas à l'immortaliser par l'écriture. Nous avons donc décidé de rapporter la parole de quelques au-



teurs judéo-marocains, qui ont pu porter en eux le sentiment de leur appartenance originelle, la marocanité s'entend. Ceux-là, même éloignés physiquement de leur terre natale et engagés dans de nouveaux modes de vie, modernes et européanisés, ont eu la brillante idée de restituer l'essentiel d'une culture multiséculaire marocaine, actuellement agonisante hélas ! Les huit auteurs retenus dans ce livre ont tous à leur actif des œuvres qui sont toutes, autant de témoignages historique, littéraire, social et culturel sur la présence juive en terre marocaine. Le choix de l'intitulé de notre livre allait presque de soi : Parole aux écrivains judéo-marocains contemporains une façon de rendre hommage à la fidélité et au sens du partage que prodigent ces gardiens de la culture à ce patrimoine à la fois national et de l'humanité. » ●

Loubna Serraj retenue pour le Prix Orange du livre en Afrique 2021



L'écrivaine marocaine Loubna Serraj figure parmi les six finalistes du prix Orange du livre en Afrique édition 2021, avec son roman « pourvu qu'il soit de bonne humeur », paru aux éditions La Croisée des chemins, annoncent les organisateurs. L'édition précédente de ce prix a été remportée par l'écrivain et artiste marocain Youssouf Amine Elalamy pour « C'est beau, la guerre », coédité par Au Diable Vauvert et la maison marocaine Le Fennec.

Loubna Serraj a été sélectionnée aux côtés de l'Algérien Ahmed Gasmia (« Les peuples du ciel », éditions Frantz Fanon), le Sénégalais Ibrahim Hane (« L'écume du temps », éditions L'Harmattan), la Congolaise Monique Ilboudo (« Carrefour des Veuves », éditions Les lettres Mouchetées), la Mauricienne Davina Ittoo (« Misère », éditions L'Atelier des nomades) et le Tunisien Sami Mokeddem (« Le secret des Barcides », édi-

tions Pop Libris). par la Fondation Orange en partenariat avec l'Institut Français, le prix Orange du Livre en Afrique récompense depuis 2019 un roman écrit en langue française par un écrivain africain et publié par un éditeur basé sur le continent africain.

Un total de 74 romans, issus de 16 pays, ont concouru à cette 3e édition.

La sélection des six romans finalistes a été réalisée par cinq comités de lecture en Tunisie, au Cameroun, en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Mali.

Doté de 10.000 euros, la lauréate ou le lauréat de ce prix littéraire sera désigné(e) fin juin à Tunis.

Le jury, présidé par Véronique Tadjo (Côte d'Ivoire), est composé de Youssouf Amine Elalamy (Maroc), Yvan Amar (France), Kidi Bebey (France), Yahia Belaskri (Algérie), Eugène Ebodé (Cameroun), Valérie Marin La Meslée (France), Nicolas Michel (France), Gabriel Mwènè Okoundji (Congo) et Mariama Ndoye (Sénégal). ●

L'artiste Aqdas expose ses œuvres récentes à Tétouan

L'artiste Aqdas expose ses œuvres récentes à la Galerie du Centre socio-culturel de la Fondation Mohammed VI à Tétouan. Organisée par la Fondation Mohammed VI de promotion des œuvres sociales de l'éducation-formation, cette exposition, intitulée « Révélation » qui se poursuivra jusqu'au 15 avril courant rassemble quelque 20 œuvres de cet artiste plasticien, marquant l'aboutissement de la réflexion menée depuis plusieurs années autour de sa technicité et de l'exploration des matières.

« Ma collection est plus marquée par le mariage subtil entre ma touche abstraite gestuelle et la figuration, ainsi que ses formes fragmentées triangulaires, qui reflètent l'espoir, l'évolution et le développement », a-t-il déclaré à la MAP. ●



« Villa Harris » renforce la capacité muséale de Tanger



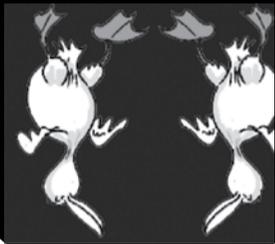
Après plusieurs années d'abandon, la mythique Villa Harris fait peau neuve. Logée au cœur de Malabata, un des quartiers les plus prisés de Tanger, Villa Harris a été construite à la fin du XIXème siècle par Walter Burton Harris, journaliste du Times au Maroc. L'édifice a vu défiler le temps et les propriétaires, bénéficiant ainsi de plusieurs reconversions, avant d'être inscrite au patrimoine national. A présent elle est devenue un musée, renforçant ainsi la capacité muséale de la ville du détroit. La cérémonie d'ouverture de « Villa Harris, musée de Tanger » s'est tenue, mardi 16 mars, en présence du ministre de la Culture, de la jeunesse et des sports, Othman El Ferdaous, et du président de la Fondation nationale des musées (FNM), Mehdi Qotbi. Un donateur marocain a offert sa collection d'œuvres pour l'exposition inaugurale de ce musée qui se déploie sur un parcours qui retrace l'histoire de l'art au Maroc à travers 4 grandes périodes. La première est celle de la fascination des peintres occidentaux pour la lumière, la couleur et l'hospitalité qu'offre le paysage naturel, urbain et social du Maroc ; la deuxième période met l'accent sur les premiers peintres marocains ayant côtoyé des artistes européens ; la troisième période couvre les années 50, 60 et 70 et annonce l'affirmation de la modernité artistique marocaine et la diversité des approches et la quatrième période qui englobe des œuvres contemporaines qui reflètent le caractère éclectique de l'art marocain... ●



Et Batati ET BATATA



Bizarre



Poulet rôti au feu de char

Lors d'un exercice de tir dans la province italienne de Pordenone, mercredi 17 mars, un char s'est trompé de direction et a détruit un poulailler, tuant de nombreuses volailles et détruisant un bâtiment. Les militaires n'ont pas remarqué leur erreur, l'impact n'ayant pas déclenché d'incendie. En rentrant chez eux le jeudi 18 mars après une courte absence, les propriétaires de la ferme ont été surpris de retrouver leur hangar abritant des poules démolie et nombre d'entre elles mortes, rapporte Il Fatto Quotidiano. Le procureur de la province de Pordenone a ouvert une enquête et immobilisé les quatre blindés engagés dans ces exercices. ●

Les Saumons bouffent des sushis

Sur l'île asiatique, environ 150 personnes ont décidé de se prénommer « Guiyu », traduisible en « Saumon ». La raison ? La chaîne de restaurants japonais Akindo Sushiro a promis un buffet à volonté et gratuit de sushis, le mercredi 17 et jeudi 18 mars, pour tous les clients qui s'appellent « Guiyu », rapporte le Guardian, cité par BFMTV. La législation taïwanaise permet aux locaux de changer de prénoms trois fois, et d'après le Taipei Times, une étudiante a même décidé de s'appeler « Bol de riz au saumon ». Elle a toutefois expliqué vouloir changer rapidement de prénom. Les médias ont surnommé ce phénomène : « le chaos du saumon ». Et les autorités sont ennuyées par cette mode plutôt étrange. Chen Tsung-yen, le ministre adjoint de l'Intérieur, a expliqué le mardi 16 mars que « ce genre de changement de prénom gâche non seulement du temps, mais entraîne de la paperasse inutile ». ●

Pas bête le cabot

Début mars, un chien errant blessé s'est introduit dans une clinique vétérinaire et se fait soigner. Dayse Ferreira, la vétérinaire, remarque le chien, qui semble demander de l'aide, raconte-t-elle au média spécialisé The Dodo, repéré par Demotivateur (11 mars). « Lorsqu'il est entré, il a mis la patte blessée en avant, comme pour dire bonjour et montrer qu'il avait mal, a-t-elle raconté. Nous avons été surpris car il savait où demander de l'aide. » Après avoir examiné la boule de poils, la jeune femme a constaté que sa blessure à la patte était superficielle. Toutefois, l'animal cachait une pathologie plus grave. Dayse Ferreira a découvert que le chiot était atteint d'une petite tumeur bénigne. De plus, son pelage était couvert de puces. La boule de poils a reçu un bain anti-puces et la praticienne lui a donné un traitement pour soigner sa tumeur. ●



Rigolard



***Un citron et une vache** cambriolent une banque.

Le citron dit : pas un zeste, je suis pressé. La vache dit : que personne ne bouze !

***Un prisonnier dit à son compagnon** de cellule :

- Franchement, si j'avais écouté ma mère, je ne serais pas en prison aujourd'hui.
- Et que disait-elle ?
- Je ne sais pas, puisque je ne l'ai pas écoutée !

***Deux blondes se rencontrent.**

L'une dit à l'autre :
- « Tu as l'air bien contente ! »
- « Eh oui ! J'ai réussi à faire un puzzle en six mois ».
- « Et qu'y a-t-il de si extraordinaire ? » -
- « Sur la boîte, c'était écrit de quatre à six ans !... »

***C'est papi Brahim qui explique** à ses p'tits enfants :

Quand j'étais petit, mon papa mi donnait 10 Fr et j'allais à l'ipicerie di coin. A l'ipoque avec 10 Fr ti repartais avec 1 kg de beurre, 11 de lait, 3 kg pommes di terre, 1 kg de fromage, 2 kg de saucisses di mouton, 1 sac di thé, 1 kg di sucre, di pain, di œufs y di bonbons!!! Mais maintenant ci plus possible ! Y a trop de camira...

***Un touriste se présente** devant la douane néerlandaise. Le douanier lui demande :

- Vous avez de l'alcool ?
- Non.
- Vous avez des armes ?
- Non.

- Vous avez de la drogue ?

- Non. Après avoir jeté un bref coup d'œil alentour, le douanier :

- Vous en voulez ?

***Analyses médicales gratuites.**

SI vous voulez faire une analyse d'urine gratuitement faites pipi sous un arbre, et en voici les résultats :
- si des fourmis arrivent = Trop de sucre - si des mouches arrivent = Infection - si ça sèche vite = Trop de sel - si t'as oublié de baisser ta culotte = Alzheimer -si tu pisses sur tes chaussures = Prostate - si tu te vois pas pisser = obésité - si tu en mets plein ta culotte = Parkinson - si tu ne sens pas l'odeur = Covid19.

***Tiercé dans l'ordre.**

Une blonde discute avec le docteur qui a accouché sa sœur. Surprise d'être la tata de triplés, car elle ne s'y attendait pas du tout, elle lui demande :

- Dites-moi docteur : des triplés, c'est incroyable ! Mais ça dépend de quoi ?
- Et bien, dit le docteur, ça dépend de plusieurs facteurs ...
- Je m'en doutais ! Ah, les enfoirés !

***C'est une conversation** entre une maîtresse d'école et son élève Toto :

- Madame, madame, est-ce que je peux être puni pour quelque chose que je n'ai pas fait ?
- Mais bien sûr que non, on ne va pas te punir pour quelque chose que tu n'as pas fait.
- Eh bien, ça va alors... je n'ai pas fait mes devoirs hier.

CHERCHONS LOCATAIRES

Immeuble à usage de bureaux sous forme de 6 plateaux d'une superficie de 2500 m2 plus un parking de 2000 m2 pour 100 voitures

Adresse :

Sidi Maârouf lotissement Attawfik le Zenith Technoparc Casa Nearshore

Contact :

06 61 17 74 44



LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerktoni
Contactez-nous au 0661177444





Et Batati ET BATATA



Mot Fléchés

Stupéfactions	Fautes d'impression	Théâtre japonais	Hurlerment	Servent au mouvement
Poissos	Pomme	Oint	Canton suisse	Jeu
Amer			Glaciation	
Vin			Arbustes	
				Métal léger
				Congédiée
Habitation	Jet		Joli	
	Labouraient		En passant par	
		En forme d'oeuf		
Note		Pièces des échecs		
Entrava		Durée		
			Commune française	Sortie
			Dépouillée	
Nourriture providentielle			Réfutai	Fromage
Monnaies				
		Lichens		
		Département français		
Neige persistante			Antimoine	Ancienne voiture
Volcan				
		Adjectif possessif		Article contracté
Louche-ment				

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

- Verticalement :
- 1 : Protège la maison
 - 2 : Se sont fait la belle - Alliage
 - 3 : Raccordées - Responsable d'intoxication
 - 4 : Pour le lit - Plantes
 - 5 : Cité légendaire - Outil
 - 6 : Butés - Unité de volume - Indéfinit
 - 7 : Divinité - Instrument de musique
 - 8 : Histoire de familles
 - 9 : Figure biblique - Petits arbustes
- Horizontalement :
- 1 : Péril
 - 2 : Pluies
 - 3 : Maugréa - Hampe
 - 4 : Grasse
 - 5 : Chevile - Abréviation médicale - Note à ne pas négliger
 - 6 : Risquera - Pas beaucoup
 - 7 : Préoccupai
 - 8 : Métal alcalin - Callosités
 - 9 : Livre - Possessif
 - 10 : Moqué - Pays
 - 11 : Refait - A la mode
 - 12 : Divinité - Déchiffrés

Mots Mêlés

I	N	X	S	N	I	T	N	E	P	R	E	S
U	S	U	E	R	T	S	E	V	L	Y	S	M
G	E	E	R	R	E	I	V	N	A	J	I	L
S	T	O	S	S	M	X	N	E	E	N	N	A
E	T	V	N	D	U	U	I	R	O	R	N	
T	E	S	O	R	T	A	F	I	E	T	E	O
I	R	T	L	A	U	E	T	E	Z	I	I	L
V	F	I	L	T	O	D	D	T	U	L	M	L
I	U	A	I	E	C	A	I	E	O	R	E	I
T	A	H	T	P	C	C	E	F	D	I	R	E
S	G	U	O	L	E	V	U	O	N	M	P	V
E	L	O	C	E	S	E	N	N	E	R	T	E
F	A	S	E	N	G	A	P	M	A	H	C	R

- FESTIVITES
- GAUFRETTES
- SERPENTINS
- CHAMPAGNE
- COTILLONS
- REVEILLON
- SYLVESTRE
- ETRENNES
- MIRLITON
- SOUHAITS
- CADEAUX
- COUTUME
- JANVIER
- PETARDS
- PREMIER
- MINUIT
- NOUVEL
- ANNEE
- DOUZE
- FLUTE
- VOEUX
- FETE
- FIN
- GUI

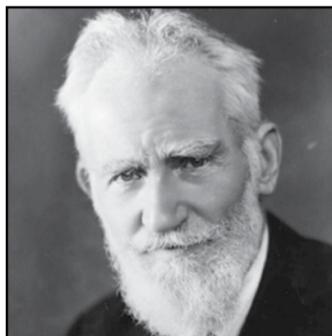


Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

	7			5	8	9		
			2		6			
4		8				3	7	
5	6			2				8
			9	1	7			
9		6				4	1	
1	2			9				5
		5		4				
	9	6	5				2	

A méditer



« Si les Anglais peuvent survivre à leur cuisine, ils peuvent survivre à tout. »

George Bernard Shaw, Bréviaire d'un révolutionnaire.

Solution des jeux du numéro précédent

Su-Do-Ku

6	7	3	1	4	5	8	9	2
8	5	9	2	7	3	6	1	4
4	1	2	8	9	6	5	3	7
5	6	1	4	3	2	9	7	8
2	4	8	9	1	7	3	5	6
9	3	7	6	5	8	2	4	1
1	2	4	3	6	9	7	8	5
3	8	5	7	2	4	1	6	9
7	9	6	5	8	1	4	2	3

Mots fléchés

G	R	A	C	I	E	U	S	E	S
A	R	I	S	A	S	P	A		
O	D	E	S	U	N	A	U		
I	N	S	U	E	M	I	T		
U	T	I	V	R	E	S	S	E	
I	S	O	E	S	T	E	R		
M	O	I	N	E	S	E	T	C	
N	E	S	S	O	R	D	E		
O	N	U	B	O	N	D	E		
E	R	R	E	R	A	A			
A	L	T	A	T	A	M	I	S	
S	O	T	T	E	S	N	A		

Mots Mêlés

La solution est ARMORICAINE

Mots croisés

1	G	R	A	P	P	I	L	L	A
2	E	U	R	O	F	O	L	L	A
3	N	I	A	I	S	U	V		
4	E	S	L	O	F	E	R	A	
5	A	S	S	U	R	E			
6	L	E	I	T	S	A	R	S	
7	O	A	S	I	S	R	A	S	
8	G	U	E	T					
9	I	S	A	B	L	E	E		
10	S	T	L	O	U	T	R	E	
11	T	A	M	I	S	E	E		
12	E	S	T	E					



L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE REGARD

DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER
LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca ● Tél : 05 22 82 90 21 ● Fax : 05 22 82 89 33 ● www.chicoptique.ma